

Conseillers présents : MM. Bernard RENO, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Mme Annette COUDRAY, M. Roland GAUTIER, Mme Danielle MÉNARD, M. Jean-Yves ESNAULT, Mme Chantal YVENOU, M. Eric PIROT, Mme Yvette SOUVESTRE, M. Gilles THOMAS, Mme Annie MARQUET, M. Éric BRUNCHER, Mmes Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Céline ECHAROUX, Aurélie MUSUMECI

Conseiller excusé : M. Joël AKA

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MUSUMECI

Monsieur Joël AKA a donné procuration à Monsieur Gilles THOMAS

DELIBERATIONS

Compte rendu du 14 mars 2022 :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 14 mars 2022.

Compte rendu du 28 mars 2022 :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 28 mars 2022.

Marché réhabilitation manoir en logements sociaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la procédure d'appel d'offres en 14 lots séparés concernant la réhabilitation du manoir en logements d'habitation sociaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de retenir les offres compte tenu du rapport d'analyse de l'architecte et suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres du 1^{er} avril 2022 et après négociation auprès des entreprises.

- Pour le lot n°01 – Démolition - Déplombage : l'entreprise Kerleroux de Milizac-Guipronvel (29) / Héric (44) - pour un montant de 43.000,00 € HT

- Pour le lot n°02 – VRD – Espaces Verts : l'entreprise TPB de Vitré (35) - pour un montant de 80.000,00 € HT

- Pour le lot n°03 – Gros Œuvre : l'entreprise Chanson de Châteaubourg (35) – pour un montant de 101.400,00 € HT

- Pour le lot n°04 – Maçonnerie Traditionnelle Terre et Pierre – Enduits traditionnels : l'entreprise LB Eco Habitat de Bédé (35) - pour un montant de 179.241,00 € HT

- Pour le lot n°05 – Charpente Bois – Couverture Ardoise : l'entreprise Potel de Balazé (35) - pour un montant de 67.215,81 € HT

- Pour le lot n°06 – Menuiseries Extérieures Bois - Serrurerie : l'entreprise Renoux d'Argentré du Plessis (35) - pour un montant de 114.000,00 € HT

- Pour le lot n°07 – Menuiseries Intérieures : l'entreprise Renoux d'Argentré du Plessis (35) - pour un montant de 76.513,00 € HT

- Pour le lot n°08 – Doublage Chaux - Chanvre : l'entreprise LB Eco Habitat de Bédé (35) - pour un montant de 90.957,60 € HT

- Pour le lot n°09 – Cloisons Sèches - Isolation : l'entreprise STOA de Cesson Sévigné (35) - pour un montant de 69.166,67 € HT

- Pour le lot n°10 – Carrelage – Faïence : l'entreprise Leblois de Saint James (35) - pour un montant de 21.176,96 € HT

- Pour le lot n°11 – Peinture : l'entreprise Margue de Bourg des Comptes (35) - pour un montant de 28.183,47 € HT

- Pour le lot n°12 – Nettoyage : l'entreprise Escouade Multi-Service Propreté d'Orvault (44) - pour un montant de 900,00 € HT

- Pour le lot n°13 – Chauffage – Ventilation - Plomberie : l'entreprise Perrinel d'Argentré du Plessis (35) - pour un montant de 63.000,00 € HT

- Pour le lot n°14 – Electricité : l'entreprise Perrinel d'Argentré du Plessis (35) - pour un montant de 33.500,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'attribution des lots cités ci-dessus après négociation.

Subvention :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'accorder une subvention à un jeune de Domagné dans le cadre de la participation au Tour Aérien des Jeunes Pilotes, qui se déroulera du 16 au 31 juillet 2022.

Après échanges et après en avoir délibéré, par :

Pour : 13

Abstention : 5

Contre : 0

Le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention de 300 €, si le jeune est sélectionné, avec en contrepartie la tenue d'un journal de bord, puis la réalisation d'une exposition à la Domathèque.

Modification cahier des recommandations ZAC du Poirier :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, la difficulté de vendre le lot 143 à la ZAC du Poirier 4, au motif que : les constructeurs n'arrivent pas à implanter une habitation sur un linéaire de 9 m.

Il propose au Conseil Municipal, de modifier la zone constructible du lot 143 pour l'amener jusqu'en limite de propriété.

Après la présentation du plan d'implantation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'agrandissement de la zone constructible du lot 143 à la ZAC du Poirier jusqu'en limite de propriété (limite séparative Est).

Lancement appel d'offres : gestionnaire Micro-Crèche :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, l'autorisation de lancer une procédure d'appel d'offres correspondant à la recherche du futur gestionnaire de la Micro-Crèche.

Après discussion et présentation des critères de sélection, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le lancement de l'appel d'offres qui va permettre de choisir le futur gestionnaire de la Micro-Crèche.

Gratification stagiaire :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de la refonte du site internet de la Commune, nous avons accueilli une stagiaire pour la période du 10 janvier 2022 jusqu'au 22 avril 2022. Il précise que les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein d'une collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation et suivant la durée du stage, une gratification minimale est versée obligatoirement lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur au sein de la collectivité, soit :

- Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur
- La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire
- Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, approuve le versement d'une gratification au stagiaire, dans les conditions citées ci-dessus.

Protection sociale complémentaire :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, que la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ouvre la possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents, afin de leur faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt maladie de plus de 3 mois.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, rend obligatoire la participation financière de l'employeur aux garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents quel que soit leur statut au 1^{er} janvier 2025 pour la couverture prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la couverture santé.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'un débat doit avoir lieu au sein de chaque assemblée délibérante sur les garanties accordées aux agents en matière de Protection Sociale Complémentaire, en début d'année 2022. Il précise qu'à ce jour, un montant annuel forfaitaire est versé aux agents pour la complémentaire santé.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mener une réflexion dans l'année qui suit, concernant la complémentaire santé et la prévoyance.

Personnel :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée de deux agents le mardi 19 avril 2022 :

- Monsieur Anaël Legeay, service technique
- Madame Chrystèle Bahier, service administratif

En précisant, que Monsieur Hervé Dumoulin (remplacé par Mr Legeay) a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2022.

INFORMATIONS

Acquisitions et travaux divers :

- **Achat futurs :** Monsieur le Maire fait un point au Conseil Municipal, des futures négociations concernant l'achat de biens immobiliers.
- **Maison Taupin :** Afin de pouvoir proposer une location précaire en attendant la fonction définitive de ce bâtiment, il faut prévoir le changement des ouvertures.
- **Sécurité centre bourg :** Le dossier suit son cours, une rencontre a eu lieu avec le Département, pour étudier les futurs travaux et déposer une demande de subvention.

Présentation et discussion sur les réflexions en cours des commissions :

- **Communication :** Le nouveau site sera bientôt mis en ligne et le magazine Domag est en cours de préparation pour une distribution fin juin.
- **Conseil Municipal des Jeunes :** Une chasse au trésor est prévue le 30 avril 2022 et dans le cadre de cette journée, il a été réservé des jeux géants.
- **Commission culture :** Des poèmes ont été réalisés en sein des deux écoles par les enfants. Afin de les mettre en valeur, il a été demandé aux parents de pouvoir les exposer « promenade Henri Chesnais et à Chaumeré ». Nous sommes dans l'attente du retour de l'accord des parents.
- **Dom' En Fête :** La manifestation « fête de la musique, feu de la Saint Jean) aura lieu le 18 juin 2022, esplanade de la mairie ou Hall des sports, en lien avec plusieurs associations.

Décisions du Maire :

« prises dans le cadre des délégations de pouvoirs »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision prise dans le cadre de ces délégations de pouvoirs.

Urbanisme :

Permis de construire déposé par :

- Michel Maudet pour la reconstruction après sinistre d'une remise 26, Barganier.
- M. Leveil et M. Gastebois pour la rénovation et l'extension d'une habitation 14, le Clos du Hec.

Déclaration préalable déposée par :

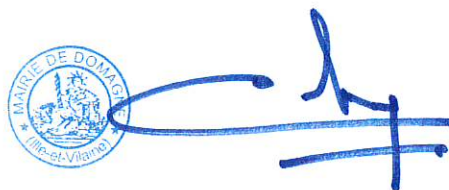
- Mme Gibert pour la modification et la création d'ouvertures 21, résidence Saint-André.
- M. Marion pour la pose d'une pergola 14, rue des Rosiers.
- M. Hénonin pour la construction d'une piscine 16, la Corvée.
- M. Kleszczowski pour la construction d'un abri de jardin 14, la Jalêtre.
- M. de Sousa pour la construction d'un préau comprenant une partie fermée 1, rue des Erables.
- Mme Duault pour le ravalement de façade d'une habitation 28, rue du Haut Bourg.
- Mme Da Silva Sousa pour la construction d'un abri de jardin 3, rue des Lauriers.
- M. Marteau pour la modification d'une clôture 4, allée de la Jamette.
- Mme Beugnet pour la pose de 7 fenêtres de toit 8, le Claret.

QUESTIONS DIVERSES

- **Moustique tigre :** une rencontre a eu lieu le 7 avril 2022 avec les services de l'ARS, pour faire un point : l'objectif est de mener une action préventive dès le printemps pour éviter une prolifération du moustique tigre cet été, dans ce cadre, il est prévu :
 - Une formation en webinaire le 28 avril 2022 avec les référents communaux
 - Du 9 au 11 mai 2022 : portes à portes et distribution d'une lettre d'information sur les mesures à appliquer
 - Réunion publique : le 8 juin 2022 soit en présidentiel, soit en webinaire
- **Association musculation :** Suite à l'absence de l'animatrice, l'Association rencontre des difficultés pour assurer les cours. La Commune va étudier les soutiens possibles pour aider l'Association à continuer son activité dans les meilleures conditions possibles, dans l'attente du retour de l'animatrice.
- **Jeux :** Compliment des concitoyens concernant les jeux installés à Chaumeré et Zac du Poirier.

La séance est levée à 22 heures 10.

Compte rendu affiché le 15 avril 2022, le Maire, Bernard RENOU



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Domagné, Maine-et-Loire. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DOMAGNÉ' at the top and 'Maine-et-Loire' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms depicting a figure holding a staff. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bernard Renou'.